

Département de l'AIN

Accusé de réception en préfecture
001-240100883-20241206-DEC2024-112-DE
Date de télétransmission : 06/12/2024
Date de réception préfecture : 06/12/2024

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2024-112

Objet : Convention de prêt pour étude avec la Cité de la musique - Philharmonie de Paris

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes la Plaine de l'Ain conserve au Château de Chazey un clavecin italien du 17^e siècle et qu'elle souhaite le faire étudier et expertiser par le Musée de la musique ;

VU les conditions de prêt et de conservation du clavecin, décrites dans la « convention de prêt pour étude » ci-jointe ;

- DECIDE de signer la « convention de prêt pour étude » avec la Cité de la musique - Philharmonie de Paris pour une durée de 6 mois.
- PRECISE que le Musée de la musique accueillera à titre gracieux le clavecin au sein de ses locaux.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 6 décembre 2024
Publiée le 12 DEC. 2024*

Fait à Chazey-sur-Ain, le 6 décembre 2024.

Le Président
de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER

